

que dix minutes à présenter ce bill. Comme on a discuté pendant bien des années de la réforme du Sénat, pour aboutir à ce bill de réforme du Sénat, je suis surpris qu'il ait fallu dix minutes.

La Chambre et l'autre endroit ont beaucoup critiqué certains propos sur ce bill. Des membres de l'autre endroit sont sortis de leur léthargie, le temps d'attaquer l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) pour un discours qu'il a fait sur ce bill et dans lequel il a cité de longs extraits d'un article de M. Peter Newman, bien connu au pays pour son appui constant au parti libéral. M. Newman déteste l'ancien premier ministre et n'aime pas le groupe auquel j'appartiens; il n'a donc plus le choix: il est obligé d'appuyer le parti actuellement au pouvoir.

Dans l'article cité par l'honorable député de Port-Arthur, M. Newman parlait des sénateurs nommés par les premiers ministres, signalait leurs qualités et concluait que la principale qualité, sinon la seule, d'un sénateur est de s'être distingué comme percepteur de fonds pour le parti libéral. M. Newman se trompait-il? L'honorable représentant de Port-Arthur a-t-il eu tort de verser ces indications au compte rendu? Si ces messieurs sont dans l'erreur, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de désaveu? Faute de désaveu, on doit donc supposer que les indications étaient exactes.

Est-ce mal que de percevoir des fonds pour un parti politique? Je l'ai fait pour mon parti et je n'en ai pas honte, même si ce travail me déplaisait. Il n'y a rien de mal à percevoir des fonds pour le parti libéral ou un autre parti.

M. Peters: Nous ne vous avons pas promis un siège au Sénat.

M. Orlikow: Non, on ne m'en a pas promis un et, de toutes manières, je ne l'aurais pas accepté. Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus tard.

En guise de réponse à ceux qui s'en prennent aux déclarations du député de Port-Arthur, je leur demanderais de m'indiquer quels autres titres ont mérité aux personnes en cause d'être nommées au Sénat. D'après moi, c'est aux vis-à-vis de rétablir les faits. Si le député de Port-Arthur les a déformés, qu'ils le prouvent.

[M. Orlikow.]

Aujourd'hui, pour la première fois, des vis-à-vis ont parlé du changement qu'on propose d'apporter à l'autre endroit. Je ne pouvais m'empêcher de me demander combien de ces orateurs défendaient la vocation à laquelle ils espèrent être appelés un jour. (*Exclamations*)

Qu'il me soit permis de rappeler au député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) que juste avant l'heure du lunch, un représentant a insinué que notre parti était antibritannique. Il a ainsi démontré sa parfaite ignorance de la Chambre haute britannique, qu'on peut nullement comparer au Sénat canadien. Le Sénat du Canada possède un pouvoir presque illimité et peut bloquer une loi indéfiniment. La Chambre des lords britannique ne peut retenir une mesure législative que d'une session à une autre. Le Sénat du Canada ne compte qu'un nombre limité de membres, tandis que le premier ministre anglais pourrait recommander à la reine, demain, si la Chambre des lords cherchait à faire obstruction à son bill concernant l'industrie de l'acier, la nomination de 600 nouveaux membres de cette Chambre, afin d'obtenir l'appui nécessaire. Les députés qui prétendent que nous sommes antibritanniques parce que nous nous opposons aux grands pouvoirs détenus par le Sénat du Canada méconnaissent les faits. Nous ne nions pas que nous sommes abolitionnistes, parce que nous croyons qu'un Sénat est inutile au Canada et qu'il...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais j'estime que ses remarques outrepassent les dispositions du bill dont nous sommes saisis. L'honorable député se souvient, j'en suis certain, que la Chambre a décidé ce matin qu'un amendement de l'honorable député au sujet de l'abolition du Sénat était irrecevable. Je signale à l'honorable député que ses remarques actuelles au sujet de l'abolition du Sénat sont également contraires au Règlement et je le prie de bien vouloir se borner, dans ses observations, aux dispositions du bill à l'étude, lequel a trait à la retraite des membres du Sénat.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien faire preuve de collaboration, mais j'ai remarqué que la présidence n'avait pas imposé de restrictions à l'honorable député de Carleton (M. Francis) ni à l'honorable dé-